

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle des Fêtes « Jacques Villeret » sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : jeudi 7 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle,

Messieurs ANDREAU Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, GOBYN Florian, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame VIEVILLE Pauline qui donne pouvoir à Madame HERMANGE Fanny,
Monsieur CHARBONNEAUX Pascal qui donne pourvoir à Madame OLLIVIER Claire,
Madame BRIANT Béatrice.

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – INFORMATIONS DIVERSES**1.1 Présentation du projet « PASSE LE BAC D'ABORD » par Jean-François SOUCHARD et Nils HORNET**

Pendant près d'un an les travaux du pont de Civray-de-Touraine vont couper notre commune en deux. Messieurs Jean-François SOUCHARD propriétaire de l'entreprise Canoë Compagny et Nils HORNET, service civique sur la commune, élaborent actuellement un projet afin d'installer un bac au niveau de l'écluse de Civray-de-Touraine pour les personnes désireuses de traverser le Cher à pied ou à vélo. Ce bac serait en activité de mai à septembre, les week-ends et jours fériés en mai, juin et septembre, tous les jours en juillet et août.

Monsieur Jean-François SOUCHARD a pris la parole afin d'expliquer l'origine de ce projet et sa partie technique. Monsieur Nils HORNET a exposé le budget prévisionnel du projet.

Des échanges ont fait suite à ces présentations afin de détailler certains points (implantation, fonctionnement, budget...).

Un dossier de présentation est disponible et joint à la note de synthèse. Des subventions privées et publiques vont être sollicitées auprès d'entreprises, artisans et collectivités territoriales.

Le service sera gratuit pour les utilisateurs.

Madame le Maire remercie Monsieur Jean-François SOUCHARD et Nils HORNET pour leur présentation.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation de ce projet de Bac pour traverser le Cher au niveau de l'Ecluse sur la commune de Civray-de-Touraine, pendant les travaux de construction du nouveau pont ainsi que sur les demandes d'aides financières privées et publiques.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 16 voix Pour, 2 Abstentions (Florian LE SQUER et Sylvain THUISSARD) accepte la création d'un Bac pour traverser le Cher sur la commune de Civray-de-Touraine et les demandes d'aides financières privées et publiques.

1.2 ETAT CIVIL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 7 décembre 2020 : 0 naissance ; 0 mariage ; 1 pacs et 1 transcription de décès.

1.3 AGENDA

- Commission Bâtiments communaux et patrimoine le lundi 25 janvier 2021 à 20h30
- Commission Urbanisme et environnement le mardi 2 février 2021 à 19h00
- Commission plénière pour la Cave Coopérative (date et heure à définir)

1.4 Désignation d'un suppléant Enfance Jeunesse auprès de la CCBVC

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un suppléant à la commission Enfance Jeunesse auprès de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher. Madame Christelle PITET-GIRAULT est désignée suppléante à Fanny HERMANGE titulaire.

1.5 Désignation d'un référent Mutualisation auprès de la CCBVC

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un référent Mutualisation auprès de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher. Monsieur Teddy COUTON est désigné référent.

1.6 Désignation d'un ambassadeur communal et d'un référent pour le festival « Jour de Cher » 2021 auprès de la CCBVC

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un ambassadeur communal et un référent pour le festival « Jour de Cher » 2021 auprès de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher. Monsieur Sylvain THUISSARD est désigné ambassadeur communal et Madame Brigitte PIOT est désignée référente.

1.7 Fermeture du pont

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le pont qui enjambe le Cher et sépare la commune en deux est fermé pour reconstruction du 11 janvier 2021 jusqu'en janvier 2022. Durant les travaux la circulation sera déviée vers la commune de Chisseaux.

Le Conseil Départemental nous informe qu'une réunion de chantier aura lieu chaque mardi matin entre 9h et 12h à compter du 12 janvier. Ces réunions où seront principalement abordés des sujets techniques, ne nécessitent pas notre présence. Toutefois, il se pourrait que nous y soyons conviés à l'avance lorsque le besoin pourrait s'en faire ressentir. Un agent des Services Techniques y sera présent.

Madame le Maire informe également qu'elle a eu une conversation téléphonique avec Monsieur Benjamin BOULANGER, chef du service Ouvrages d'Art du Conseil Départemental et qu'elle lui a demandé de conserver un morceau du pont. Monsieur BOULANGER a donné son accord. Lors du démontage de celui-ci, un morceau sera stocké dans la cour des services techniques en attendant de le restaurer et de lui trouver un emplacement approprié.

II – LES COMMISSIONS

2.1 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire fait part des commissions Urbanisme et environnement en date 5 janvier 2021 et donne la parole à Brigitte PIOT qui fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 20 D0107	1 rue de l'Ecluse	Ni+Nli+ Nhi	a	Favorable ABF-Limite de bruit-espace boisé classé
CU 037 079 20 D0108	Rue du Pont	Ub	a	Favorable Zone submersible ou de protection
CU 037 079 20 D0109	Les Basses Fougères	N	a	Favorable Espace boisé classé
CU 037 079 20 D0110	Les Coupillières	N	a	Favorable Espace boisé classé
CU 037 079 20 D0111	Les Coupillières	N	a	Favorable Espace boisé classé
CU 037 079 20 D0112	La Guilbardrie	N	a	Favorable Espace boisé classé

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
42/2020	Rue du Pont	Ub	Droit non requis
43/2020	3 rue de la République	Ua	Droit non requis
01/2021	La Rousselière rue des Hauts de Vaux	Ub+N	Droit non requis

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0065	6 Chemin de la Gaudionnerie	Uc	Abri de jardin de 14.4 m2	Favorable
037 079 20 D0066	1 rue des Pentès	Ub	Réfection de la toiture + 2 vélux	Favorable limite de bruit
037 079 20 D0067	1 rue des Pentès	Ub	Réfection de la toiture (2 ^{ème} bâtiment)	Favorable Limite de bruit
037 079 20 D0068	27 rue de Chenonceaux	Uc	Clôture	Favorable ABF + limite de bruit
037 079 20 D0069	18 rue des Fougères	Ub	Création de vélux (1 ^{er} bâtiment)	Favorable
037 079 20 D0070	18 rue des Fougères	Ub	Création de vélux (2 ^{ème} bâtiment)	Favorable
037 079 21 D0001	Orget	Nh + A	Création d'une porte + fenêtre	Favorable
037 079 21 D0002	2 rue du Vigneau	Uc	Changement couverture d'un hangar agricole	Favorable

2.1 Commission Voirie, cimetière et réseaux divers

Madame le Maire fait part des commissions Voirie, cimetière et réseaux divers en date du 6 janvier 2021 et donne la parole à Ludovic DUBOIS qui fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

La commission a principalement étudié les tarifs du cimetière et instauré une nouvelle taxe : la taxe d'inhumation.

Il est convenu de revoir le règlement du Cimetière lors de la prochaine réunion de la commission.

III - AFFAIRES GENERALES

3.1 Adhésion et demandes de retrait de communes auprès du syndicat intercommunal Cavités 37

Adhésion

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de l'Assemblée Générale du syndicat intercommunal Cavités 37, du 25 novembre 2020, la commune de Sazilly a sollicité son adhésion au syndicat intercommunal Cavités 37.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à ce syndicat se prononce à son tour sur cette adhésion.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Sazilly au syndicat intercommunal Cavités 37.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Sazilly au syndicat intercommunal Cavités 37.

Retrait

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de l'Assemblée Générale du syndicat intercommunal Cavités 37, du 25 novembre 2020, les communes de Truyes et de La Guerche ont sollicité leur retrait du syndicat intercommunal Cavités 37.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à ce syndicat se prononce à son tour sur ce retrait.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le retrait des communes de Truyes et de La Guerche du syndicat intercommunal Cavités 37.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait des communes de Truyes et de La Guerche du syndicat intercommunal Cavités 37.

IV-AFFAIRES FINANCIERES

4.1 Tarifs communaux 2021 - Cimetière

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que chaque année les tarifs communaux sont revus. La commission Voirie, cimetière et réseaux divers propose les tarifs ci-dessous pour 2021 ainsi que la mise en place de la taxe d'inhumation.

Cette taxe concerne toutes les opérations qualifiées d'inhumations par les textes.

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, publiée au JORF le 30 décembre 2020, est venue supprimer via son article 121 les taxes communales sur les opérations funéraires et notamment la taxe d'inhumation que la commission avait l'intention de mettre en place.

Pour les autres tarifs, la commission a décidé de ne pas les modifier.

CIMETIERE	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021
Concession temporaire 15 ans, les 2m ²	144 €	145 €	145 €
Concession temporaire 30 ans, les 2m ²	201 €	203 €	203 €
Cavurne 30 ans	103 €	104 €	104 €
COLOMBARIUM			
Concession 30 ans	484 €	489 €	489 €
Concession 50 ans	587 €	593 €	593 €
Plaque jardin du souvenir			Couleur noire et inscription par la commune puis refacturation aux familles

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les tarifs communaux 2021 – Cimetière comme mentionnés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux – Cimetière fixés ci-dessus pour l'année 2021.

V-PERSONNEL

5.1 Suppression d'un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au départ à la retraite d'une ATSEM, le poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe doit être supprimé.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour la suppression du poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe.

5.2 Suppression d'un poste 18/35^{ème} d'un Adjoint Territorial

Madame le Maire expose au conseil municipal que le poste d'un adjoint territorial actuel au 18/35^{ème} évolue et doit passer à un temps complet (35 heures). Il convient donc de le supprimer.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour la suppression du poste d'adjoint territorial au 18/35^{ème}.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste d'adjoint territorial au 18/35^{ème}.

5.3 Création d'un poste 35/35^{ème} d'un Adjoint Territorial

Madame le Maire expose au conseil municipal que le poste d'un adjoint territorial actuel à 18/35^{ème} évolue et doit passer à un temps complet à 35/35^{ème}. Il convient donc de créer un poste d'adjoint territorial au 35/35^{ème}.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis pour la création d'un poste d'adjoint territorial au 35/35^{ème}.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint territorial au 35/35^{ème}.

5.4 Nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de différents mouvements d'agents (embauche, retraite ou départ volontaire) le tableau des effectifs doit être mis à jour afin d'en informer le Centre de Gestion 37.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le nouveau tableau des effectifs et demande à délibérer sur celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des effectifs ci-dessous au 1^{er} janvier 2021.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2021 - Fonction publique

Secteur administratif	4 agents	0 TNC
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	
Adjoint administratif territorial	2	
Secteur social	2 agents	0 TNC
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2	
Secteur technique	6 agents	2 TNC
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	
Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	1
Adjoint technique	1	1
TOTAL 14	12	2

TABLEAU DES EFFECTIFS 2021 – Contrats

Secteur technique	2 agents	5 TNC
Responsable du service technique	1	
Adjoint technique - cantine + technique	1	2
Adjoint technique - contrat d'avenir - cantine + ménage + garderie		2
Chargé de mission - service civique		1
TOTAL 7	2	5

VI – QUESTIONS DIVERSES

Madame Fanny HERMANGE met à disposition des membres du conseil municipal les différentes cartes de vœux reçues ainsi que les cartes de remerciement des colis des aînés.

Madame Pascale CHERBONNIER fait un bref compte rendu de la réunion du Personnel qui a eu lieu le samedi 9 janvier 2021. L'objectif de cette réunion portait essentiellement sur la réorganisation du temps de travail du personnel communal pour le ménage, la désinfection des locaux (cantine, garderie, toilettes, classes ...) et l'accompagnement des enfants de la garderie le matin vers les classes de maternelle.

Une note sera faite aux parents afin de rappeler que le port du masque est obligatoire pour accompagner ou venir chercher les enfants à l'école ou à la garderie et de leur préciser qu'un enfant malade avec 38° de fièvre ne doit pas venir à l'école. Si un enfant a de la fièvre durant le temps périscolaire ou scolaire, il sera isolé comme le stipule le protocole sanitaire en attendant sa prise en charge par les parents.

Madame Fanny HERMANGE informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la distribution des colis des aînés, un administré a donné son colis pour une personne plus nécessiteuse que lui et a fait un don de 300 €. Des jeux seront achetés pour les enfants qui fréquentent la garderie périscolaire.

Monsieur Ludovic DUBOIS informe le conseil municipal qu'EDF interviendra sur la sécurisation des armoires électriques sur la commune à compter de ce jour et pour une durée d'environ 3 mois.

Monsieur Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que les services techniques vont retirer les décorations de Noël sur la commune à partir du lundi 18 janvier.

Madame Isabelle GAUTRON a assisté à la commission Economie Tourisme & Attractivité à la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher et informe le conseil municipal que 2 circuits pédestres sur notre commune peuvent faire l'objet d'une homologation par le Conseil Départemental. La commune se rapprochera de l'association Chemin Faisant à ce sujet.

Prochain conseil municipal le lundi 8 février 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.


Le Maire
Fanny HERMANGE